

Commune de DOMSURE
Procès-verbal Réunion du Conseil municipal
Du 16 février 2023 à 19h00

Nombre de conseillers

En exercice :11

Présents :10

Absent excusé : 1

Votants : 10 Pour : Contre :

Date de la convocation et affichage : 11 février 2023

L'An deux mil vingt-trois, le seize février

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Patrick VACLE, Maire.

Présents : Patrick VACLE, Mathilde FERRIER, Brigitte FISCHER, Brenda COSTANZO, Xavier BERNARD DE DOMPSURE, Patrick BOUILLET, Jean-Paul BOUILLAUD, Jérôme COMMARET, Christine DROUILHET, Pauline MICHEL

Absent excusé : - Lilian BILLET.

Secrétaire de séance : Patrick BOUILLET

Ordre du jour :

► **Bâtiments communaux**

- Halle Rendez-vous à 19h00 devant la halle (point travaux, emplacement arbres, aire de jeux)
- Date inauguration halle

► **Voirie**

- Fossés Miroton
- Haricot place du village
- Barrières école

► **Finances**

- Point comptabilité : préparation compte administratif et compte de gestion, budget prévisionnel)
- Lave-vaisselle

► **Elagage**

- Devis

► **Assainissement**

- Villard,
- Tarif raccordement GBA

► **Affaires diverses**

- Panneaux affichage crèche,
- Marché (point commerçants)
- Facture pneu remorque
- Divers

Le procès-verbal du conseil municipal du 19/01/2023 est adopté à l'unanimité

1/ Bâtiments communaux :

- Halle : les membres du conseil municipal se sont retrouvés devant la halle afin de constater l'avancée des travaux et définir l'emplacement de plantation des arbres. Deux muriers et un albizia seront plantés le long de la route D1 à quatre mètres de la haie existante dans le but de faire de l'ombre sans gêner l'implantation de tendue ou structure gonflable. Deux érables pourpres seront plantés du côté de l'aire de jeux avec un banc double entre les deux.

De retour en salle du conseil, monsieur le Maire présente les devis de réalisation des sols de l'aire de jeux.

DEL 2023-03 / Devis Montage et scellement aire de jeux- Sol souple avant installation aire de jeux

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 15 décembre 2022, (DEL2022-58), le conseil municipal a validé le devis de l'entreprise TRANSALP 179 route de Faverge 38470 L'ALBENC relatif à une aire de jeux à installer à côté de la halle.

Aujourd'hui, il présente les devis du sol souple à installer sous l'aire de jeux, ainsi que ceux de l'installation et du scellement des jeux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de valider les propositions suivantes :

- BRESSE PAYSAGE 175 chemin des Rippes Chilley 01440 VIRIAT pour un montant de 5783,00 € HT soit 6939,00 € TTC (sol souple)

- BRESSE PAYSAGE 175 chemin des Rippes Chilley 01440 VIRIAT pour un montant de 2920,00 € HT soit 3504,00 € TTC (montage et scellement des jeux TRANSALP)

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Votants :10 Pour 10 Contre : 0 Abstention : 0

Date d'inauguration de la halle : samedi 22 avril 2023 à 17h00.

Les différentes invitations seront envoyées prochainement avec confirmation de présence.

Monsieur le Maire propose de prendre contact avec Mme Delay Germaine pour savoir quel type de plaque elle souhaiterait voir poser sur les murs de la halle en remplacement de l'ancienne plaque Salle André Delay.

2/ **Voirie** :

- Fossés impasse du Miroton et de la Borde : dossier à étudier car le busage traversant la route est plus haut que le fossé.

- Haricot place de l'Eglise : le Comité de Fleurissement s'est proposé de réaménager la sortie du passage piéton afin qu'elle soit accessible en poussette et PMR (Personnes à mobilité réduite) et ensuite fleurir les abords dans un premier temps.

- Barrières de l'école : Fabien a pu installer deux nouvelles barrières le long de l'arrêt de bus, sur la D1, afin de renforcer la sécurité des enfants lorsqu'ils montent ou descendent du bus en allongeant la zone de protection.

- Monsieur le 1er adjoint rencontrera la société Boisson et l'entreprise d'élagage ce samedi 18 février 2023 afin d'établir les devis relatifs à la route et à l'élagage sur certaines zones de la commune.

3/ **Finances** :

Monsieur le Maire explique qu'on attend le retour de la trésorerie pour la validation du compte de gestion 2022.

- Lave-vaisselle : des devis d'éventuel remplacement ont été demandés à CUNY PRO et BPF. Les premiers retours s'élèvent à 4200 et 4600 € HT.

D'autres entreprises vont être questionnées.

4/ **Assainissement** :

La station du Villard va nécessiter un nettoyage important aux vus des dégradations perpétuées par les ragondins. Contact sera repris avec GBA pour faire le point sur ce sujet.

Monsieur le Maire présente la proposition de délibération de GBA qui souhaite harmoniser la tarification de la PFAC (Participation au Financement de l'Assainissement Collectif) afin de garder le cap des investissements prévus dans la programmation pluriannuelle. L'objectif visé est de dégager de l'ordre de 1,2 M€ de recettes additionnelles de PFAC par rapport à la situation actuelle, avec un niveau cible de 2,2 M€ par an.

La nouvelle tarification proposée de la PFAC sur le territoire de la communauté d'agglomération est la suivante :

Situation / Objet : Modalités de calcul de la PFAC

Constructions nouvelles domestiques – Logements individuels : Part forfaitaire de 1 500 €/logement + 16,53 €/m2 de surface de plancher.
Constructions nouvelles domestiques –Logements collectifs : Forfait de 2 000 €/logement de 2 à 5 logements inclus, + 1000 €/logement au-delà.
Constructions nouvelles assimilées domestiques : Part forfaitaire de 1 500 € + 11,57 €/m2 de surface de plancher.
Extension de construction existante domestique – Logements individuels (y compris transformation de garage en pièce habitable) : 16,53 €/m2 de surface de plancher.
Extension de construction existante domestique – Logements collectifs : Forfait de 1 000 €/logement
Extension de construction existante assimilée domestique : 11,57 €/m2 de surface de plancher.
Constructions d'activités de restauration, : hébergement, hôtellerie : Mêmes règles que pour les constructions domestiques.
Constructions existantes, domestiques ou assimilées domestiques, nouvellement desservies à la suite d'une extension de réseau : Forfait de 3 153 €/construction.
Projets d'aménagements mixtes comportant des locaux à usage d'habitation et des locaux à usage autre (ex. : ensemble de bureaux, commerces et logements) : Application combinée des règles propres à chaque catégorie, domestique et assimilée domestique.
Changement de destination, réaménagement d'immeuble Si passage d'un usage assimilé domestique (hors restauration, hébergement, hôtellerie) à un usage domestique : même règle de calcul que pour les constructions nouvelles domestiques, considérant des logements individuels ou collectifs selon le cas.
Autres cas de figure : application de la PFAC, domestique ou assimilée domestique selon la catégorie du projet, s'il y a production d'eaux usées supplémentaires.
Démolition / reconstruction d'immeuble : Participation résultant de la différence entre la PFAC applicable à l'immeuble reconstruit et celle applicable à l'ancien immeuble détruit.
Projets d'aménagements mixtes associant changement de destination ou réaménagement et/ou extension et/ou démolition : Application combinée des règles propres à chaque catégorie d'aménagement.
Aire de camping : Forfait de 1 000 €/emplacement.
Habitat individuel léger de type mobil-home, tiny house : Même mode de calcul que pour de l'habitat classique, avec part forfaitaire et référence à la surface de plancher.

5/ **Divers** :

- Penser à installer un panneau indiquant d'éteindre son moteur lorsque les parents déposent ou viennent chercher leur enfant à la micro-crèche.
- Point sur les marchands présents sur le marché. Il a été demandé au marchand de saucisson de ne plus déballer. Le marché privilégie les producteurs locaux. Vu la faible fréquentation actuelle, il est

préférable de ne pas multiplier les concurrences. Si les choses venaient à évoluer, il serait bien sûr recontacté.

- Assurances : la commune est actuellement assurée chez Groupama. Vu les prix à la hausse de ce début d'année, il sera nécessaire de revoir les contrats et faire appel à la concurrence pour comparatif.
- Restaurant scolaire Beaupont-Domsure : demande de rencontre avec les élus.
- Garderie périscolaire « Les Ptits Beaudoms » : réunion prévue le 21/02/23 à 19h00.
- Conférence Bresse Revermont : jeudi 23/02/23 à 19h00 salle des fêtes de Domsure.
- Assemblée Générale du Comité de Fleurissement de Domsure : 26/02/23 à 10h00, salle du conseil municipal.
- Chats : envoi mot sur l'interdiction du nourrissage des chats errants par mailing à la population.

La séance est levée à 22h30.

Prochain conseil municipal : jeudi 23 mars 2023 à 19h30

Liste délibérations du 26/02/2023

DEL2023-03 – Devis montage et scellement aire de jeux – sol souple